

Passer le dimanche en famille, cette locution si usitée dans la langue de nos pères, résumait pour eux leurs joies les plus douces, comme elle est d'ailleurs l'expression fidèle du sentiment moral. Quoi de plus beau, en effet, quoi de plus touchant que de voir, le jour du Seigneur, un père et une mère, en compagnie de leurs enfants, prendre de bon matin le chemin de l'église, pour s'acquitter en commun de leurs devoirs envers Dieu, puis, après cet hommage rendu au souverain Maître, se réunir sous le toit de la famille, pour s'y reposer du travail des jours précédents par des délassements honnêtes, et se préparer de la sorte à reprendre la tâche du lendemain, après une journée saintement passée dans les exercices de la prière, et dans les joies d'un intérieur où règnent la paix, l'union et le contentement ! C'est ainsi que l'esprit de famille se conserve et se fortifie : la loi du repos rallie ceux que la loi du travail tiendrait dispersés ; elle les ramène sans cesse au centre de leurs devoirs et de leurs affections. Le dimanche est donc le jour de la famille, comme il est le jour de l'âme, comme il est le jour de Dieu.

Que nos chers Associés de l'Apostolat de la Prière s'efforcent donc de donner partout l'exemple de la sanctification du dimanche, en s'abstenant ce jour là de toute œuvre défendue et en remplissant leurs devoirs religieux par l'assistance régulière aux offices divins. Non contents d'entendre une messe (la grand'messe même si c'est possible), qu'ils se fassent une sainte coutume de revenir, dans l'après-midi, prendre part à ce magnifique office des vêpres, trop délaissé de nos jours même par des âmes pieuses. Enfin que les membres de notre sainte Ligue se rappellent que dans la solennelle consécration accomplie au nom de tous les catholiques par Pie IX, le 16 juin 1875, ils ont juré au divin Cœur “ *d'observer eux-mêmes les fêtes de précepte et d'en promouvoir l'observation de toute leur autorité et de toute leur influence.* ”